



# IZON

Envoyé en préfecture le 25/05/2022  
Reçu en préfecture le 25/05/2022  
Affiché le **25 MAI 2022**  
ID : 033-213302078-20220524-202245-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 MAI 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	17 Mai 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	24 Mai 2022
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe		X		M. de LAUNAY
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe				
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		M. PRUVOST
SARRAZIN Anne-Marie, CM		X		Mme CARO
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme GLIZE
DIRHEIMER Thierry, CM		X		M BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM		X		Mme FLOIRAT-RATTE
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme FONTAINE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		M. VEYSSIERE

08 20

Délibération 2022.45

**RETROCESSION DES ESPACES VERTS  
DU LOTISSEMENT DE PORTES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Madame BARJOLIN en date du 03/04/2022, propriétaire des espaces communs du lotissement de PORTES, demandant la rétrocession des parcelles cadastrées AC 46 (1 160 m<sup>2</sup> de voirie), AC 34, AC 47, AC 48 (776m<sup>2</sup> d'espaces verts),

Considérant l'état actuel de la voirie tel que constaté par les services techniques de la commune, impliquant une réparation structurelle sollicitée par la propriétaire au titre de la garantie décennale, et que cet état ne permet pas la rétrocession de la voirie dans l'intérêt de la commune à ce jour,

Considérant l'intérêt de la commune à réinvestir les espaces verts en bord d'avenue de PORTES, et de les compléter par l'aménagement d'un arrêt de bus sécurisé,

Vu l'avis favorable de la commission Ville Durable du 17 mai 2022.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de M. Laurent de LAUNAY, Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'office notarial Sébastien BOUSSAT et Benjamin BOUJARD à SAINT LOUBES, pour la signature des actes et tous documents afférents à la rétrocession des parcelles AC 34, AC 47, AC 48, constituant les espaces verts du lotissement pour une surface totale de 776m<sup>2</sup>.

Publiée le

Fait à Izon, le 24 mai 2022  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.